

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE Pour l'occupation du domaine public portuaire

Objet :

Le Grand Port Maritime de la Martinique met à disposition des locaux à la gare maritime. Il s'agit de locaux aménagés en bureaux, disponibles à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le présent avis est publié conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Caractéristiques principales de l'occupation :

- **Superficie des locaux 31 m² et 29 m²**
- Localisation : espace rotonde en zone rez-de-chaussée et deuxième étage de la gare maritime ;
- Durée de l'AOT : 3 ans ;
- Redevance annuelle correspondant au tarif 1220 du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>) ;
- Occupation temporaire, précaire et révocable en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Critères d'attribution :

- Compatibilité avec les activités portuaires : 50%
- Projet de développement de l'activité : 35%
- Politique RSE de l'entreprise : 15%

Modalités de réponse :

Toute candidature doit être adressée impérativement par courriel au Service des Affaires Juridiques et institutionnelles : saji@martinique.port.fr.

Le dossier présenté devra comporter un descriptif des activités ainsi que les documents exigés ci-après :

- Les références professionnelles ;
- Les attestations d'assurance ;
- L'extrait RNE à jour ;
- Les licences professionnelles, agrément professionnel relatifs à l'activité exercée
- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé.

Date limite de réception des candidatures : 19 décembre 2025 à 12h.